
CADASTRE

REMANIEMENT DU CADASTRE

AVIS AUX PROPRIÉTAIRES FONCIERS

MM. les propriétaires fonciers possédant des immeubles sur le territoire de la commune de VEIGNE sont informés qu'un remaniement du Cadastre est en cours.

Ils sont instamment invités suite au courrier qu'ils recevront :

- à fournir au géomètre chargé des travaux toutes indications propres à faciliter l'identification et la délimitation de leurs propriétés et à lui communiquer les plans qu'ils possèdent ;**
- à l'accompagner sur le terrain lors des opérations de reconnaissance ou de délimitation des propriétés.**

Le Maire,